

# Informations pratiques

La C.C.B.V.L propose un service d'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) situés sur son territoire.

## Conditions d'accueil

Pour être accueilli au sein d'un des A.L.S.H de la C.C.B.V.L, un enfant doit remplir deux conditions :

- être scolarisé,
- être âgé d'au moins 3 ans au premier jour de présence (sauf à Marchenoir, 4 ans).

## Dossier d'inscription

L'inscription d'un enfant au sein d'un A.L.S.H de la C.C.B.V.L nécessite de remplir un dossier administratif. Ce dossier sera valable jusqu'au 31 août 2022, mais toute modification des renseignements en cours d'année doit être communiquée au responsable de la structure dans les plus brefs délais.

Pour être complet, le dossier administratif d'un enfant doit contenir les éléments suivants :

- le document « Fiche enfant ALSH CCBVL » (fiche individuelle de renseignements),
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
- une photocopie des vaccinations de l'enfant (DTPolio obligatoire),
- les coupons-réponses du règlement intérieur des A.L.S.H signés.

Pour chaque séjour, une fiche spécifique de réservation est à compléter durant la période d'inscriptions dédiée.

## Tarifification

Les tarifs journaliers des A.L.S.H de la C.C.B.V.L sont basés sur les revenus des familles. Une tarification modulée est pratiquée en fonction du quotient familial. Le service Jeunesse appliquera la tarification adaptée au quotient familial de chaque famille selon les éléments récupérés :

- pour les allocataires de la CAF, via le service Cdap de la CAF. Dans le cas où une famille ne souhaiterait pas que notre service accède à ses données personnelles via ce service, celle-ci devra fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de son quotient familial selon le même mode de calcul que la CAF,
- pour les allocataires de la MSA, sur présentation d'un justificatif de quotient familial daté de moins de trois mois au premier jour du séjour.

Les familles bénéficiaires de Bons Vacances de la C.A.F ou d'aides spécifiques doivent nous fournir les documents lors de l'inscription.

# Nos partenaires



# Accueils de Loisirs Sans Hébergement

## Toussaint 2021



## Mot de la Vice-Présidente

Mesdames, Messieurs, Chères familles,

Je souhaite que la rentrée se soit passée dans les meilleures conditions pour tous les enfants de notre Communauté de Communes, mais plus largement aussi pour vous, leurs parents, et tous les adultes qui concourent à la bonne organisation de leur quotidien. Chaque nouvelle année scolaire qui débute est également synonyme de vacances, le service Jeunesse se projette déjà sur l'organisation de celles de la Toussaint.

Nous ne pouvons pas parler du quotidien de nos enfants et des prochaines vacances sans évoquer la situation sanitaire du pays : la pandémie de la Covid-19 est toujours présente, avec dans son sillage les protocoles sanitaires et les incertitudes sur les conditions d'organisation de l'accueil des enfants dans nos structures. Nous devons prendre soin les uns des autres, continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières ... sans oublier de profiter des bons moments qui vont se présenter.

C'est dans cet état d'esprit que le service Jeunesse de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire va préparer cette période de vacances au sein de ses différentes structures, tous nos agents auront à cœur de faire vivre des vacances agréables à vos enfants dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Bonne rentrée à toutes et tous, et bonnes vacances.



# Informations pour les A.L.S.H du territoire de la C.C.B.V.L

Service Jeunesse de la C.C.B.V.L					Association Familles Rurales
	Josnes	Marchenoir	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Lieu d'accueil	Ecole "les moulins" - 5 rue des grenouilles	Salle des Fêtes - rue de Saint Laurent	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard	35 rue Lucien Mignat	10 rue du clos
Période de fonctionnement	Du 25 octobre au 5 novembre 2021	Du 25 octobre au 5 novembre 2021	Du 25 octobre au 5 novembre 2021	Du 25 au 29 octobre 2021	Du 25 au 29 octobre 2021
Horaires d'ouverture de l'A.L.S.H	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	9h-17h
Horaires de garderie	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-9h soir : 17h-18h30
Modalités de fonctionnement	Inscription à la journée	Inscription minimum : 4 jours la Semaine 43 ou 3 jours la Semaine 44	Inscription minimum : 4 jours la Semaine 43 ou 3 jours la Semaine 44	Inscription à la journée	Inscription à la journée
Contacts	Karine TARIN 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr	Mathias POILONG 06.77.16.50.83 alsh.marchenoir@beaucevaldeloire.fr	Christophe BOUTON / Christian ROUSSEL 02.54.33.38.42 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Julien BUNAS 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr	Nathalie RUBLON 06.17.92.05.03 cloisirs.villex@orange.fr

## Inscriptions

Service Jeunesse de la C.C.B.V.L				Association Familles Rurales	
	Josnes	Marchenoir	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Période d'inscription	Du jeudi 23 septembre à 20h au lundi 27 septembre à 8h				Inscriptions possibles entre 14h30 et 18h30 <u>uniquement sur rendez-vous</u> les lundi 27/09, mardi 28/09, jeudi 30/09, vendredi 01/10, lundi 04/10 et mardi 05/10.
Modalités d'inscription	Uniquement par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr">inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr</a>				

## Tarifs des A.L.S.H de la C.C.B.V.L appliqués pour les vacances

### A.L.S.H (8h30 - 17h)

Quotient familial	Tarifs journaliers					
	CCBVL			Hors CCBVL		
	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA
≥ 1201	16,46 €	12,07 €	12,07 €	32,93 €	28,54 €	28,54 €
801 à 1200	15,46 €	11,07 €	11,07 €	30,93 €	26,54 €	26,54 €
≤ 800	14,46 €	10,07 €	10,07 €	28,93 €	24,54 €	24,54 €

LES PERSONNES APPORTANT LEUR REPAS POUR RAISONS MEDICALES BENEFICIERONT D'UNE TARIFICATION SPECIFIQUE, RENSEIGNEMENTS AUPRES DE VOTRE STRUCTURE.

Prestation journalière	
MSA	4,39 €
CAF	4,39 €

Les aides spécifiques (bons vacances, comités d'entreprises, etc...) sont à déduire des tarifs ci-dessus.

### Garderie du matin (7h15-8h30) et/ou du soir (17h-18h15)

Quotient familial	Forfait "à la journée"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Josnes et Suèvres	
	CCBVL	Hors CCBVL
≥ 1201	2,35 €	4,69 €
801 à 1200	2,09 €	4,18 €
≤ 800	1,84 €	3,67 €

Quotient familial	Forfait "à la semaine"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Marchenoir et Mer	
	CCBVL	Hors CCBVL
≥ 1201	7,80 €	15,61 €
801 à 1200	7,29 €	14,59 €
≤ 800	6,78 €	13,57 €

#### EXEMPLES DE FACTURATION :

Exemple n°1 : Une famille allocataire CAF habitant le territoire de la CCBVL, dont le Quotient Familial est de 1047, qui inscrirait ses deux enfants une semaine complète à l'ALSH de Mer, avec garderie plusieurs jours, paierait : (11,07€/jour x 5 jours) + 7,29€ = 62,64€ x 2 enfants = 125,28€

Exemple n°2 : Une famille allocataire MSA habitant le territoire de la CCBVL, dont le Quotient Familial est de 638, qui inscrirait chacun de ses trois enfants trois jours à l'ALSH de Suèvres, avec garderie chaque jour, paierait : (10,07€/jour x 3 jours) + (1,84€/jour x 3 jours) = 35,73€ x 3 enfants = 107,19€